Image not found or type unknown

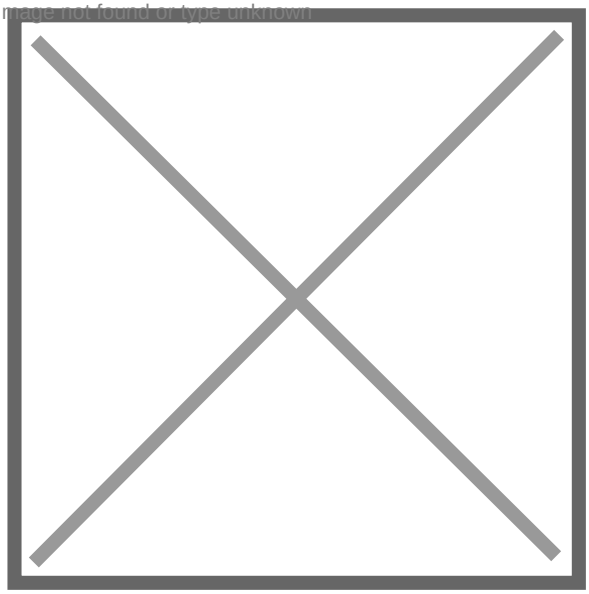

Vente executoire des meubles aux enchères

Par **jmbsk**, le **02/05/2008** à **18:55**

venant de recevoir un avis executoire par justice de la vente de mes meubles aux enchères.j'aimerais savoir s'il y a possibilité d'arrêter la procédure et de continuer a verser des réglements réguliers comme je le faisais ou du moment que j'ai reçu l'avis, la vente est elle obligatoire.?
ma dette s'élève avec les frais de procedure à à peu près 1800 euros .

quelles solutions puis-je avoir pour évier la vente .
merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **03/05/2008** à **11:14**

bonjour, pour eviter la vente aux encheres de vos biens reprenez contact rapidement avec l'huissier de justice mandaté par vos créanciers pour lui proposer un reglement echelonné de votre dette si il accepte les choses s'arrêteront là, courage, cordialement

Par **jmbsk**, le **03/05/2008** à **20:09**

merci beaucoup de votre réponse , j'ai déjà répondu pae courrier avec un chèque mais je l'appellerai dès lundi et je vais quand même allez voir un conseiller juridique pour me rassuré, quand pensez-vous?
encore merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés